



COMMUNE de LE NEUBOURG

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du NEUBOURG avant approbation par le conseil municipal

Par arrêté n° 2017-PM-264 du 22 septembre 2017, le maire de la commune de LE NEUBOURG a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU.

A cet effet, Madame Natacha LECOCCQ, vérificatrice, a été désignée commissaire enquêteur.

L'enquête aura lieu **23 octobre 2017 au 24 novembre 2017 inclus** en mairie du NEUBOURG aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
le 23 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures.
le 02 novembre 2017, de 13 heures 30 à 18 heures 30.
le 18 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures.
le 24 novembre 2017, de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Neubourg – Enquête Publique Mise en compatibilité du PLU – Place Ferrand – CS 20018 – 27110 LE NEUBOURG et par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@le-neubourg.fr.
Des informations sur le projet de PLU sont disponibles sur le site : www.leneubourg.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie dès qu'ils seront transmis et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

Fait à LE NEUBOURG,
Le 22 septembre 2017

Le Maire



Marie-Noëlle CHEVALIER